SYNDICAT NATIONAL Solidaires Finances Publiques 73 Section de la Savoie

COMPTE RENDU DU CSAL DU 13/02/2024

Ce CSAL avait pour ordre du jour :
1/ Approbation des PV des CSAL des 17/10/23, 12/12/23 et 21/12/23 (pour avis)
2/ Ponts naturels 2024 (pour avis)
3/ Retour expérimentation PRS (pour information)
4/ Présentation du Plan de transition environnementale de la DDFIP de Savoie (pour information)
5/ Questions diverses

En propos liminaires les élus Solidaires Finances Publiques ont tenu à rappeler l'urgente et nécessaire reconnaissance des agents par la revalorisation du volet indemnitaire, les premières propositions relèvent du mépris à mettre en parallèle avec l'aumône accordée en début d'année de 5 points d'indice. Le compte n'y est pas : c'est largement insuffisant au regard de l'inflation galopante depuis 2 ans et la technicité de l'ensemble des agents. Ce manque de reconnaissance salariale au regard de l'évaluation au mérite qui se profile tend à faire de nous des sous fonctionnaires mal traités.
Nous avons également souligné les excuses du DG par intérim concernant les dysfonctionnements de GMBi qui est une première. Mais ce n'est pas la prime de fin d'année qui effacera tout ce que les agents ont subi et subissent encore avec des applications défaillantes.
Enfin nous avons émis une ultime remarque sur les documents envoyés toujours au dernier moment.

En réponse à nos propos liminaires, la Directrice fera remonter nos revendications salariales et notre refus de la méritocratie. NDLR : *comme au précédent CSAL – faire remonter c'est insuffisant, maintenant il faut défendre ses agents et l'idée d'une meilleure reconnaissance de leurs compétences et technicités, les « merci » nourrissent éventuellement notre égo mais pas nos familles!*
S'agissant des excuses du DG par intérim, elle souligne que c'est d'autant plus remarquable que c'est la première fois que cela arrive.

1/ approbation des PV des CSAL des 17/10/23, 12/12/23 et 21/12/23:

Les PV ont été approuvés à l'unanimité.
Nous pouvons remarquer que nous arrivons presque au fil de l'eau ce qui était souhaité depuis de nombreuses années.

2/ ponts naturels 2024

Le document se contentait de présenter les « possibilités » de ponts naturels pour 2024, soit le 10/05/2024 pour le vendredi de l'Ascension et le 16/08/2024.

Autant aller à la conclusion tout de suite, il n'y a pas eu de suspense :
Les deux ponts naturels sont accordés, l'un sera couvert par l'autorisation d'absence exceptionnelle et l'autre par un jour de congés.

La Directrice a parfaitement conscience que les usagers seront probablement aussi en week-end, l'Éducation Nationale fait le pont, et en mai on peut « planter des géraniums » : l'ouverture au public du vendredi 10 mai n'aurait pas attiré les foules !

Par contre, s'il n'y a pas eu suspens, il y aura contrepartie : l'accueil étant au cœur du COM (contrat d'objectif et de moyen), les 3 SIP de Savoie devront élargir leurs horaires d'ouverture les lundi et mardi qui précèdent et suivent le pont de l'Ascension (soit les 6, 7, 13 et 14 mai). Les 3 chefs de services sont libres d'organiser à leur guise ce qui peut induire 3 organisations différentes dans le département !
Nous avons dès lors demandé qu'une communication claire, bien en amont de la campagne, soit faite tant aux services en interne qu'aux usagers. C'était prévu y compris par affichage sur les sites concernés.

Solidaires Finances Publiques a rappelé sa position, à savoir : « les agents doivent disposer librement de leurs congés. Tous n'en ont pas le même nombre non seulement par choix mais aussi par nécessité.
Nous ne cautionnons pas les congés obligatoires. Les ponts peuvent néanmoins représenter une nécessaire respiration pour les agents dans des périodes d'extrême sollicitation, mais nous ne cautionnons pas que les personnels financent sur leurs congés propres ces congés obligatoires.
Nous demandons que ces congés obligatoires soient accordés par nos Directions sous couvert d'autorisation spéciale d'absence, en reconnaissance de leur engagement professionnel ».
La Directrice a catégoriquement refusé.
Remercier les agents de leur engagement, la Direction sait faire, elle l'écrit chaque année pour les vœux. C'est du politiquement correct, le reconnaître par des actes forts, ce n'est pas dans le courant actuel du politiquement correct.

Votes : Contre pour Solidaires Finances Publiques, Abstention de la CGT pour les mêmes raisons.
FO et la CFTC ont voté pour.

3/ Retour de l'expérimentation du PRS

Nous avons regretté la communication d'un document incomplet pour préparer le CSAL, à noter, document avec moins d'éléments que lors de la mise en place de l'expérimentation. Pourtant un bilan a dû être fait à l'automne pour être transmis à la DG.
L'adjointe de la Directrice nous avait promis un complément en séance, nous pouvons donc vous gratifier de « l'historique » : la Savoie s'est portée volontaire en 2019 pour l'expérimentation avec 4 autres départements (Guadeloupe, Creuse, Loiret et Somme). Des GT se sont tenus avant et après la période Covid dans les SIE.
L'expérimentation est entérinée le 01/09/2021 juste après une présentation en CTL le 29/06/21 qui se traduit par 4 affectations d'emplois pour le PRS en provenance du SIE de Chambéry, 2 du SIE de Moutiers et 1 B à Albertville travaillant à distance. Ces emplois ne seront réellement transférés qu'au CTL emplois du 20/01/22 par le transfert de 3 B du SIE de Moutiers et 4 B du SIE de Chambéry venant compléter l'équipe déjà existante du PRS, 1 B à Albertville restant en travail à distance.
Avec le renfort d'un A en détachement depuis le 01/09/2022, l'équipe est composée de 15 personnes chargées du recouvrement de l'ensemble des créances fiscales complexes du département (procédures lourdes, contrôle fiscal externe ou sur pièce) et du recouvrement forcé de masse de toutes les créances des professionnels ainsi que des procédures collectives.

Pour répondre à toutes nos questions sur ce point dont le document s'arrêtait en cours de route, étaient présents le responsable du pôle expertise financière, le responsable départemental de la division recouvrement et le responsable du PRS, le recouvrement en force :
- ils ont défendu un nombre d'emplois optimal de 15 personnes pour absorber leurs tâches : quoi qu'il en soit, la directrice n'est pas de cet avis car 1 emploi C sera supprimé au 01/09/24, quant au renfort d'un A détaché du PDCE, sa situation est de fait précaire.

Ils ont défendu un bilan plutôt positif en sortant des chiffres différents des chiffres fournis par la Direction à la DG pour étayer le bilan au 31/12/2022 (note de GF2B de janvier 2024).
En fait il n'y a rien de positif du tout : par exemple, -15 % entre 2021 et 2022 sur le CF41 taux net de recouvrement sur les créances de contrôle fiscal par exemple par rapport à la moyenne nationale de -2,93% ;
Ils ont même vanté un quintuplement des poursuites par SATD alors que le bilan de la DG de janvier 2024 le montre stable (8492 en 2019 pour 8525 en 2022).
Ils ont défendu la spécialisation/professionnalisation des agents plutôt que la polyvalence seul point sur lequel nous pouvons qu'être d'accord, sauf que celle-ci intervient bien trop tard à notre avis, les sachants n'ayant pas tous suivi la mission en 2021.
A notre question sur le déplacement des agents du PRS pour des droits de communication sur place (ce qui se faisait avant la fusion dans les SIE), le responsable du PRS souhaiterait « externaliser » cette tache en la confiant aux huissiers des Finances publiques, sauf qu'actuellement les huissiers sont déjà surchargés avec une moyenne de plus de 600 dossiers chacun (200 par huissier dans d'autres départements). Mais le responsable départemental du recouvrement a assuré qu'être « chargés », était leur volonté pour mieux gérer leur tournée...nul doute qu'ils apprécieront.

En conclusion, ils sont soumis à la volonté de la DG de poursuivre l'expérimentation entérinée en 2021 pour ces 5 départements par la continuité de l'expérimentation mais elle sera étendue à 14 autres départements. C'est étonnant car d'habitude les expérimentations sont toujours une réussite et très vite, c'est la généralisation sur l'ensemble du territoire.

Parce que le réel fond du problème est l'informatique : L'application MEDOC du PRS serait moins complète que celle des SIE, les transferts de dossiers sont pour le moins chaotiques, la saisie informatique des sursis de paiement suite à réclamation contentieuse n'arrive pas forcément à bon port, et le PRS va faire des poursuites infondées qu'il doit rembourser. L'application est aussi largement ancienne et réécrite par petits bouts selon les moyens très pauvres ou/et les priorités de la DGFIP, rien ne sera réglé avant l'horizon 2026 pour la fin de l'expérimentation nationale.
Le transfert des créances des particuliers ne pourra pas intervenir d'ici là.

7 ans d'expérimentation, une informatique erratique, des situations d'agents précaires, une perte de compétences, le recouvrement forcé avance à marche forcée.

4/ Plan de transition environnementale

Ce document déjà publié le 29/01/24 sur le groupe Novae « l'écologie à la DDFIP de Savoie » auquel les 654 agents ont été inscrits d'office nous est présenté pour information deux semaines après sa mise en ligne.

Suite au NRP et aux déplacements des agents, la DGFIP se pique d'écologie !
En fait, cela fait longtemps, car d'après « l'historique », effectué pour une fois par la responsable de la division communication, cela remonte à la COP de Paris en 2015. Il faut limiter le réchauffement climatique à +2°C et on est déjà à +1,5°C, il y a urgence, et l'inertie administrative n'aide pas !

Bien avant le NRP donc.
D'ailleurs le chiffre de référence est de 2019 avant le NRP : à cette lointaine époque, 55 % des émissions de CO_2 de la DDFIP de Savoie proviennent des déplacements des agents dont 54 % entre le domicile et le travail.
On peut se demander ce que ça donne en 2023 à la fin des opérations de NRP, pas de chiffres.

Bref un joli plan sans légendes mais en couleurs.

En rouge donc les actions obligatoires à mener dont des formations obligatoires des agents aux enjeux écologiques de deux ateliers d'1/2 journées en présentiel (avec déplacement des formateurs en mobilité décarbonée). Le cycle de formation des formateurs est en cours (3 pour la Savoie).

La voiture électrique c'est bien, mais on va attendre que la technologie progresse : en « territoire éloigné » (zone montagneuse), il n'y a que la fameuse marque américaine qui puisse proposer une autonomie et des batteries adaptées, mais c'est plus cher que le made in France.

Le papier faut arrêter, un GT contrôle fiscal national est en cours sur la signature électronique et l'envoi dématérialisé des procédures.
De nouveau, nous avons interpellé la Direction sur le tri sélectif qui est simplifié depuis le 01/01/2023 et la mise en place de ce tri dans les espaces de restauration.
Depuis le 01/01/2024, chaque administration doit proposer un point de compost.

La Direction compte sur la responsabilité de chacun, ce qui est une évidence, rien n'est prévu pour l'instant mais des emplois sont mobilisés sur l'écologie plutôt que sur la fiscalité. Un équilibre est à trouver afin d'avoir une réelle implication dans des mesures environnementales fortes, et le maintien d'une fiscalité propre à assurer les moyens de ses ambitions.

5/ Questions diverses

Tour des services :

– Montmélian : la mairie veut récupérer l'intégralité des locaux, le déménagement de l'antenne du SGC se fera dans les anciens locaux de la douane en centre-ville mais pas avant le 2ème semestre.

– Saint Jean de Maurienne : réfection du toit terrasse, le maître d'œuvre a envoyé un devis supérieur aux crédits alloués, il faut donc trouver des fonds supplémentaires, à suivre. Dossier urgent signalé par l'Inspecteur Sécurité Santé au Travail en 2019.
La sécurisation de l'accueil du centre est une priorité mais les travaux ne seront pas faits pour 2024.

– Albertville : 2 fiches de signalement pour une altercation entre collègues et 1 fiche de signalement pour une altercation entre 2 collègues en présence d'un usager qui seront vues en FS du 26/03/24.

– incident électrique du CFP de Bassens : finalement la surtension électrique n'est pas une situation exceptionnelle, il faut vivre avec et adapter nos installations électriques. Du coup faut payer... mais pas trop... donc c'est en cours de négociations avec l'appui de l'antenne immobilière de Lyon pour la compréhension des termes techniques et avoir l'assurance d'une installation électrique sécurisée.

– Bassens encore : le PRS va se regrouper au même étage (3ème), la BCR reste à Pasteur. Nouvelle donne, lorsque vous changez d'étage, vous ne déménagez pas, donc la DDFIP peut vous installer comme bon lui semble sans consulter le CSAL ou la FS du CSAL...

Ressources Humaines :

– liste des postes vacants, nous persistons : un TAGERFIP (tableau des emplois) simplifié au 01/01/24, en papier A4 a été distribué en séance, par Mme Lamétéry. Mouais pas très transition écolo voir point 4/ mais c'est un début, même s'il va falloir faire les comptes et interroger les chefs de services. On redemandera.

– départs 2023 : 39 départs en retraite, 6 ruptures conventionnelles.
départs 2024 : 2 départs en retraites déposés, 2 ruptures conventionnelles en cours.

Un rappel sur le dépôt des demandes en retraites a été fait sur Ulysse73 qui réclame un dépôt du dossier avant les 6 mois, sauf que sur le site Ensap, il s'avère impossible sur la période antérieure au 6 mois. La RH se renseigne.
Nous avons demandé que la publication sur Ulysse soit envoyée aux agents (chose faite depuis le CSAL).

– campagne d'évaluation professionnelle : l'année dernière ayant été marquée par un doublement des demandes de recours et CAPN, la DG suppose que les directions locales ont mal compris les consignes.
La Direction n'avait pas donné comme consigne de tout baisser l'an dernier. Qui croire la Direction, les chefs de service ?
Cette année sera l'année du « discours de vérité », il est impossible donc d'être excellentissisme et d'avoir plus de 4 excellents ou exceptionnels pour les A, et puis ça ne sert à rien pour la liste d'aptitude. Ah bon ?
Il a été demandé aux évaluateurs de prendre en compte le début de l'année pour les agents qui ont changé au 01/09. Et oui certains n'avaient pas compris que l'année c'est du 01/01 au 31/12.
Douloureuse campagne à venir, nous te rappelons que l'entretien **n'est toujours pas obligatoire**, que si vous y allez, c'est avec une préparation, et que nous sommes à ta disposition pour toute lecture entre les lignes du CREP.

– refus de stage : 1 chef de service refuse des stages « langages des signes » au motif « non nécessaire ». Il ira faire lui-même les réceptions des usagers malentendants.

– une enquête administrative faite en 2023 est terminée au niveau local, elle est remontée à Bercy.

– point contractuels : 1 seul recrutement non réalisé sur la dernière vague de recrutement de novembre décembre. La période d'essai est de 3 mois renouvelable 1 fois pour 3 mois en cas de manquements avant poursuite du contrat de 3 ans. À noter que la situation des stagiaires titulaires est quasi identique.

– avenir de l'EDR : Nous avons posé cette question compte tenu des choix dans de nombreuses directions dont la nôtre de supprimer des emplois EDR – Réponse : la mobilité des EDR est en contradiction avec la politique de recrutement des contractuels et le plan de transition écologique. S'ils sont bien utiles pour des tâches de masse (GMBi ou SPFE), ces travaux peuvent très bien être traités par du travail à distance. Mais, pas 5 jours sur 5, la communication entre équipes est primordiale.
Donc maintien d'une équipe EDR sur le département mais la direction réfléchit sur les modalités de travail.

– semaine de 5 jours faite en 4 jours : pur effet d'annonce du gouvernement, pas dans les tuyaux actuellement.

– retard du CSRH : il semble que les prises d'échelon au 01/01/24 n'aient pas encore d'effet pécuniaire et ce serait dû au retard du CSRH qui peut être de plusieurs mois pour certains portefeuilles.

– plan archivage : il n'y en a pas, mais les 2 chefs de services (SDIF et PCRP) ayant des archives plus ou moins vivantes ont été réunis pour faire un calendrier de « rangement », Mme Lamétéry rappelant que le classement fait partie intégrante de la doctrine d'emploi des agents de ces services. Néanmoins, au vu de la problématique du radon dans les archives de Moutiers et du transfert en décembre 2022 des archives de l'enregistrement de St Jean de Maurienne au milieu des travées des archives de Moutiers rendant impossible l'accès aux fenêtres permettant d'évacuer le radon, il serait de bon ton de ranger vite. Quant aux recherches pour les généalogistes à effectuer depuis 1 an, elles sont stockées en attente de jours meilleurs.

fin de séance 13h (début à 9h).

Vos représentants : Patricia LACOTTE, Thierry SCHUTTERS, Aurélie GUIBAL, Jessica MALAVIEILLE, Sébastien HERLIN, Claudine PIERREL.